CONSEIL MUNICIPAL
de Saint-Sauveur-Villages

Séance du mardi 4 juillet 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 20h30, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel à Saint-Sauveur-Villages, sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN.

Présents :
Monsieur Pascal BARBET, Monsieur Claude BEUVE, Madame Danièle BREUILLY, Madame Catherine CAMBLIN, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Edwige CLEROT Monsieur Franck DANLOS, Madame Chantal ENEE, Monsieur Dominique FERICOT, Monsieur Ghislain GERARD, Madame Aurélie GIGAN, Monsieur Laurent HUET, Monsieur Jean-François LAURENT, Monsieur Paul LEFRANC, Madame Gwenola LEROTY, Madame Carole LEVIONNOIS, Madame Micheline MARIE, Monsieur Régis SEVEGRAND, Madame Florence THOMAS, Monsieur Albert TISIN,

Excusé(s) :

- Madame Sandrine GERMAIN, procuration à Monsieur Régis SEVEGRAND
- Monsieur Benoit HARIVEL, procuration à Monsieur Philippe CLEMENT
- Madame Sophie HUE-LEFEBVRE, procuration à Madame Florence THOMAS
- Monsieur Guillaume LEFRANCOIS, procuration à Madame Aurélie GIGAN
- Madame Marie-Françoise ROBERT, procuration à Madame Catherine CAMBLIN
- Monsieur Hubert RIHOUEY, procuration à Monsieur Jean-François LAURENT
- Madame Séverine TRUFER, procuration à Madame Danièle BREUILLY
- Monsieur Franck VILQUIN, procuration à Monsieur Claude BEUVE
- Madame Sabrina CHAMPVALONT

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique FERICOT

Présidente de séance *:* Madame Aurélie GIGAN

Quorum : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023

2023.05.001	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
2023.05.002	M57- Mode de gestion des amortissements des immobilisations
2023.05.003	Aménagement d'un réseau d'aires de jeux - Attribution du marché

2023.05.004	Feu tricolore
2023.05.005	Aménagement du plan d'eau – Maîtrise d'œuvre
2023.05.006	Assainissement – Approbation de l'avant – projet de rénovation des réseaux eaux usées
2023.05.007	Adressage – Noms des voies
2023.05.008	Convention avec l'association Avril
2023.05.009	Assainissement – RPQS Le Mesnilbus
2023.05.010	Assainissement – RPQS La Ronde-Haye
2023.05.011	Assainissement – RPQS Saint-Sauveur-Lendelin
2023.05.012	Assainissement – RPQS Vaudrimesnil
2023.05.013	Contrôle des hydrants
2023.05.014	Rénovation de l'éclairage public
2023.05.015	Indemnité de gardiennage des églises
2023.05.016	Délégation au SDEM – Remplacement de Mme Bouillon
2023.05.017	Délégation au SDEAU 50 – Remplacement de Mme Bouillon
2023.05.018	Référent déontologie

Questions diverses

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Féricot est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023.05.001	**Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024** *Rapporteur : Aurélie Gigan*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le passage de la commune de Saint-Sauveur-Villages à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024**
- **Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Saint-Sauveur-Villages ;**
- **Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

2023.05.002	**M 57 – Mode de gestion des amortissements des immobilisations** *Rapporteur :*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **Fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2024 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :**
    - **Conservation des durées d'amortissement antérieurement appliquées à Saint-Sauveur-Villages dans le cadre de l'instruction M14**

- **Application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2024, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 1 000 € ttc), qui restent amortis sans prorata temporis.**

2023.05.003	**Aménagement d'un réseau d'aires de jeux – Attribution du marché** *Rapporteur : Sabrina Champvalont*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De choisir l'entreprise Synchronicity pour un montant de 100 514,90 € ht soit 120 617,88 € ttc**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire**

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 3 (Danièle Breuilly, Franck Danlos, Séverine Trufer)

2023.05.004	**Feu tricolore** *Rapporteur : Laurent Huet*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De choisir l'entreprise SARLEC pour un montant de 23 445,19 € ttc.**
- **D'Autoriser Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire**

Contre : 6 *(Claude Beuve, Edwige Clérot, Gwénola Leroty, Micheline Marie, Albert Tisin, Franck Vilquin)*
Pour : 22
Abstention : 0

2023.05.005	**Aménagement du plan d'eau – Maîtrise d'œuvre** *Rapporteur :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De choisir l'entreprise Mosaïc pour un montant de 29 760,00 € ttc**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire**

Pour : 26
Contre : 2 (Danièle Breuilly et Séverine Trufer)
Abstention : 0

2023.05.006	**Assainissement – Approbation de l'avant-projet de rénovation des réseaux eaux usées** *Rapporteur : Régis Sévegrand*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De valider l'avant-projet de travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées sur la commune déléguée de Saint-Sauveur-Lendelin ;**

- **D'autoriser le lancement des consultations d'entreprises ;**
- **De solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération ;**
- **D'habiliter Madame la Maire à signer les documents et à prendre toutes les mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente décision.**

2023.05.007	**Adressage – Noms des voies** *Rapporteur : Ghislain Gérard*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales ouvertes à la circulation**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

2023.05.008	**Convention avec l'association Avril** *Rapporteur : Florence Thomas*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec l'association AVRIL qui a pour vocation d'officialiser le partenariat entre la commune et l'association**

2023.05.09	**Assainissement - RPQS Le Mesnilbus** *Rapporteur : Régis Sévegrand*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le rapport annuel 2022 du service d'assainissement de Le Mesnilbus, commune déléguée de Saint-Sauveur-Villages**

2023.05.010	**Assainissement - RPQS La Ronde-Haye** *Rapporteur : Régis Sévegrand*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le rapport annuel 2022 du service d'assainissement de La Ronde-Haye, commune déléguée de Saint-Sauveur-Villages**

2023.05.011	**Assainissement - RPQS Saint-Sauveur-Lendelin** *Rapporteur : Régis Sévegrand*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le rapport annuel 2022 du service d'assainissement de Saint-Sauveur-Lendelin, commune déléguée de Saint-Sauveur-Villages**

2023.05.012	**Assainissement - RPQS Vaudrimesnil** *Rapporteur : Régis Sévegrand*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le rapport annuel 2022 du service d'assainissement de Vaudrimesnil, commune déléguée de Saint-Sauveur-Villages**

2023.05.013	**Contrôle des hydrants** *Rapporteur : Ghislain Gérard*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De retenir la prestation P1**
- **De fixer la périodicité des contrôles techniques sur les hydrants de la commune P1 à 3 ans**
- **De confier par convention le contrôle technique des points d'eau incendie au service de l'eau potable SDEAU 50**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec le SDEAU 50**

2023.05.014	**Rénovation de l'éclairage public** *Rapporteur : Laurent Huet*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de

- **Valider la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public**
- **Demander au SDEM que les travaux soient achevés pour le 3ème trimestre 2023**
- **Accepter la participation de la commune de 9 260,00 €**
- **S'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet ;**
- **Donner pouvoir à Madame la Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.**

2023.05.015	**Indemnité de gardiennage des églises** *Rapporteur :*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'attribuer une indemnité de 479,86 € pour l'année 2023 à Madame Andrée MONROCQ pour le gardiennage de l'église de Vaudrimesnil,**
- **D'attribuer une indemnité de 479,86 € pour l'année 2023 à Madame Lydie LOTHELLIER pour le gardiennage de l'église de Le Mesnilbus,**
- **D'attribuer une indemnité de 479,86 € pour l'année 2023 à Monsieur Michel CARDIN pour le gardiennage de l'église de La Ronde-Haye.**
- **D'attribuer une indemnité de 479,86 € pour l'année 2023 à Monsieur Daniel PAREY pour le gardiennage de l'église de Saint-Michel-la-Pierre.**

2023.05.016	**Délégation au SDEM – remplacement de Mme Bouillon** *Rapporteur : Aurélie Gigan*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de

- **Désigner Monsieur Laurent Huet comme représentant au SDEM 50**

2023.05.017	**Délégation au SDEAU 50 – remplacement de Mme Bouillon** *Rapporteur : Aurélie Gigan*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de

- **Désigner Madame Florence Thomas au SDEAU 50 CLEP Saint-Sauveur-Aubigny**

2023.05.018	**Référent déontologie** *Rapporteur : Aurélie Gigan*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de

- **Désigner en qualité de référent déontologue de l'élu local, un collège composé des personnes suivantes :**
    - **Monsieur Philippe BOËTON, magistrat honoraire de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, titulaire ;**
    - **Monsieur Jean-Jacques THOUROUDE, avocat honoraire spécialisé en droit public et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Caen, titulaire ;**
    - **Madame Anne-Marie COUSIN, ancienne maire de Torigny-les-Villes, titulaire.**
- **Préciser que cette composition pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion.**
- **Fixer la date initiale de fin d'exercice de leurs fonctions au 31 décembre 2026.**

En cas de report des élections municipales de 2026, ou en raison de tout évènement exceptionnel ou cas de force majeure, cette durée pourra être prorogée d'une année.

Le mandat est renouvelable par décision du conseil municipal (ou autre assemblée).

- **Fixer les modalités de saisine du collège et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.**
- **Autoriser Madame la Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.**